



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4453

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à l'association AXELERA pour son programme d'actions 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4453**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à l'association AXELERA pour son programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le secteur industriel de la chimie et de l'environnement tient une place prédominante en région Rhône-Alpes, représentant la deuxième filière régionale en matière de chiffre d'affaires et comptabilisant près de 48 000 emplois. Le pôle de compétitivité AXELERA, labellisé le 12 juillet 2005, constitue la reconnaissance de cette filière industrielle majeure pour l'agglomération lyonnaise. L'évaluation nationale de la politique des pôles de compétitivité en 2012 a classé AXELERA parmi les 20 pôles les plus performants de France.

L'ambition stratégique du pôle AXELERA consiste à développer une filière industrielle permettant de conjuguer chimie et environnement et de devenir un pôle industriel leader en Europe. L'action conduite par ce pôle conforte l'action menée par la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre d'un projet directeur sur la vallée de la chimie, l'accompagnement à l'implantation d'entreprises et la réalisation d'équipements structurants.

a) - Objectifs

A travers l'action du pôle, la Communauté urbaine souhaite promouvoir les compétences locales, renforcer les liens entre les entreprises locales et les centres de recherche et développement (R&D) pour développer l'innovation, la collaboration entre grands groupes et petites et moyennes entreprises (PME), renforcer la filière locale, et encourager la création d'emplois. AXELERA représente un des atouts essentiels de la politique de développement économique en faveur de la filière des écotechnologies que la Communauté urbaine met en œuvre.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013

Par délibération n° 2013-3915 du 27 mai 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 € au profit de l'association AXELERA dans le cadre de son plan d'actions pour l'année 2013 relatif à l'animation du pôle de compétitivité AXELERA.

Fin 2013, le pôle compte 263 adhérents, dont 189 entreprises parmi lesquelles 129 PME et 22 start-up ainsi que 66 acteurs académiques de recherche et formation.

Le plan d'actions 2013 s'est traduit par :

- une évaluation des actions du pôle, la construction d'une nouvelle feuille de route stratégique, et la signature du contrat de performance du pôle,

- la labellisation et l'accompagnement à la mobilisation de financements pour 11 projets de R&D collaboratifs, dont 7 projets financés dans le cadre du fonds unique interministériel, dont notamment le projet VALENTIN, projet structurant du pôle concernant la récupération de l'énergie fatale,

- la réalisation de l'étude VALCHIM sur la valorisation de l'énergie fatale sur les sites industriels de la Vallée de la chimie,

- le développement de l'offre de services aux PME comprenant l'accompagnement des start-up à la levée de fonds (label jeune entreprise innovante des pôles), l'organisation de séances de sensibilisation et formation sur les leviers de l'innovation, la promotion sur salons professionnels, l'accompagnement à l'export, la mise en réseau avec les grands comptes industriels et l'organisation d'un jeudi d'AXELERA spécial PME. Par ailleurs, un partenariat avec l'école de management (EM) de Lyon a été signé concernant le marketing de l'innovation et ciblant spécifiquement les PME,

- le développement d'actions orientées vers le développement de liens commerciaux entre PME et grands groupes via la commission Développement économique et international avec, notamment, la mise en place des AXELERA business club et le groupe de travail "achat",

- la conduite d'actions de développement à l'international avec le développement du réseau de clusters partenaires, l'organisation de missions collectives à l'étranger ainsi qu'une étude technico-économique spécifique aux opportunités de marchés et de partenariats au Brésil,

- des actions de mise en visibilité du pôle et de la filière : AXELERA a notamment participé au congrès de la Société française de génie des procédés (SFGP), en mettant en valeur les entreprises du territoire et en présentant le pôle, ainsi qu'en contribuant à la mise en visibilité de l'institut de transition énergétique : Institut d'excellence sur les énergies décarbonnées (IDEEL) et de la plate-forme Axel'One.

c) - Bilan

Les actions poursuivies par le pôle de compétitivité AXELERA présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

Les missions de montage de projets collaboratifs de R&D, l'accompagnement des PME vers l'innovation, la structuration de projets labellisés dans le cadre du programme d'investissement d'avenir permettent de mobiliser les facteurs principaux de la compétitivité et de générer de la croissance et des emplois dans l'agglomération.

d) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Le pôle interviendra en 2014 dans le cadre du déploiement de sa nouvelle feuille stratégique, finalisée en 2013. Les efforts porteront, notamment, sur la création de valeur et le développement à l'international. Les actions du pôle se déclineront comme suit :

- développement de l'usine à produits d'avenir pour les différents acteurs du pôle (notamment les PME), via l'accompagnement à la structuration et à la mise en œuvre de projets de R&D, articulés notamment avec les nouveaux outils que sont Axel'One et IDEEL ainsi qu'avec les autres pôles lorsque cela sera pertinent,

- création de valeur en vue du développement des entreprises via :

- . le suivi et la valorisation des projets, notamment ceux qui arrivent à leur terme, pour concrétiser leurs objectifs économiques, en matière de services et de produits marchands, mais aussi pour leur contribution à la connaissance scientifique, permettant d'initier de nouveaux projets,

- . le marketing de l'innovation, via la mise en œuvre du partenariat signé avec l'EM Lyon sur le marketing de l'innovation ;

- offre de service adaptée aux besoins des entreprises (PME notamment) en matière juridique et stratégique lorsqu'elles sont impliquées dans des projets, en matière de mise en relation entre la recherche publique et la recherche privée (développement d'un annuaire de compétences) et en matière de mise en visibilité, notamment sur les événements organisés par le pôle,

- renforcement des actions du pôle en matière de développement économique : déploiement de l'AXELERA Business Club (relations commerciales grands groupes - PME), mise en place d'un "club invest" pour réunir les investisseurs et sensibiliser les PME sur les levées de fonds,

- renforcement, de façon significative, de ses actions à l'international pour ainsi augmenter la visibilité de la filière chimie environnement. L'action reposera sur une présence accrue au sein des réseaux européens, l'appui à l'émergence de projets de R&D financés dans le cadre d'Horizon 2020, l'accompagnement des PME à l'export (salons dédiés à la filière, présence dans plusieurs pays, études de marché pays, etc.) et le développement des actions d'interclustering,

- contribution du pôle au développement du territoire rhônalpin, en s'impliquant dans les thématiques territoriales liées à la filière (notamment le schéma directeur de la Vallée de la chimie) et en contribuant à la promotion du territoire en complémentarité avec les acteurs existants.

Le budget prévisionnel d'AXELERA pour l'année 2014, d'un montant de 1 738 000 €, est présenté ci-dessous :

Budget prévisionnel 2014 pour le suivi et le financement des porteurs de projet (en €)

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
. frais généraux	55 000	. cotisations	390 000
. personnel salarié	450 000	. prestations (SF, Agence nationale pour la recherche -ANR-)	135 000
. personnel détaché	403 000	. participation adhérents et partenaires	120 000
. locations	43 000	. personnel détaché/part chargée membres fondateurs	163 000
. honoraires prestataires	25 000	. partenariats	10 000
. impôts et taxes	20 000		
sous-total	996 000	sous-total	818 000
. actions stratégie	50 000	. Etat	330 000
. actions innovation, écosystèmes	110 000	. Région Rhône-Alpes	100 000
. actions adhérents et compétences	35 000	. Communauté urbaine de Lyon	100 000
. développement international	412 000	. Communauté d'agglomération de Grenoble Métro	25 000
. promotion et communication	135 000	. Conseils généraux (26, 69, 38)	45 000
		. Région Rhône-Alpes (plan de développement international)	218 000
		. projet européen schéma de cohérence territoriale (SCOT)	102 000
sous-total	742 000	sous-total	920 000
Total	1 738 000	Total	1 738 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € au profit de l'association AXELERA pour l'année 2014. Ce financement est destiné à soutenir les actions d'animation et de promotion locales et internationales du pôle ainsi que les actions de soutien au développement des PME mises en œuvre par l'association AXELERA ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € au profit de l'association AXELERA dans le cadre de son programme d'actions 2014 relatif à l'animation du pôle de compétitivité AXELERA,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association AXELERA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP02O2864.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.